



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

REÇU LE

01 AVR. 2021

MAIRIE DE ST PANTALEON DE LARCHE

Dossier suivi par : Josiane RAYMOND
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : j.raymond@inao.gouv.fr

N/Réf. : 21 – EV/JR/NF – 113

Objet : Projet révision PLU
Saint-Pantaléon-de-Larche (19)

Monsieur Le Maire
Mairie
Place du général Couloumy
19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE

Aurillac, le 30 mars 2021

Monsieur Le Maire,

Nous avons bien reçu par courrier du 23 mars 2021 votre projet de révision du PLU de votre commune.

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche est incluse dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Noix du Périgord", de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Huile de noix du Périgord", ainsi que dans l'aire géographique des IGP "Agneau du Limousin", "Agneau du Quercy", "Agneau du Périgord", "Pays de Brive", "Canard à foie gras du Sud-Ouest", "Porc du Limousin", "Jambon de Bayonne", "Veau du Limousin", "Poulet du Périgord", "Chapon du Périgord", et "Poularde du Périgord".

Ce projet de révision générale du PLU de Saint-Pantaléon-de-Larche, datant de 2006, envisage à horizon de 2030, de mobiliser 34 ha à des fins d'habitat, au sein des principaux secteurs déjà urbanisés de la commune ainsi que des dents creuses.

L'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/AOC et les IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice et par délégation
La Déléguée Territoriale,

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 19